Contribution de la FSU Centre à la réflexion sur le CPRDFP

Dans cette contribution de janvier 2011, la FSU Centre se positionne sur les tendances et préconisations qui sont présentées dans le document de synthèse intitulé « priorités identifiées pour le CPRDF »

L'ensemble des documents mis à notre disposition décrit une situation régionale demeurée très problématique, en matière de formation et de perspective de développement économique et social de la région, notamment en ce qui concerne le niveau de formation et de qualification de la population, les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. Sur ce dernier point la région Centre est même la seule dont le nombre d'étudiants diminue depuis plusieurs années.

Nous avions tiré le signal d'alarme voilà dix ans, dans le cadre des instances de l'Etat où nous sommes représentés (projet académique) et dans le cadre du PRDFP. La FSU s'était investie fortement aussi dans le cadre de l'ex CESR, sur différents dossiers qui sont toujours pleinement d'actualité et devraient être exploités pour alimenter la réflexion (notamment « Des difficultés d'apprentissage scolaire à l'échec scolaire » : rapport CESR de juin 2007)

Nous participons à la réflexion sur l'élaboration du CPRDFP, en nous appuyant sur notre représentativité et notre expertise dans le domaine de la formation. Nous souhaitons être force de propositions, notamment en ce qui concerne l'objectif d'élévation du niveau de formation de la population régionale. Mais nous constatons qu'il y a actuellement de gros points de rupture, au vu des tendances qui se dégagent dans le dossier de synthèse des priorités, reflet de l'état de la discussion en ce mois de janvier.

1/ la détermination des besoins en formation en fonction des besoins les plus locaux :

Nous contestons cet adéquationnisme étroit, d'autant plus qu'il ne concerne pas seulement la formation des demandeurs d'emploi et des salariés, mais l'ensemble de la formation, y compris la formation initiale des jeunes en âge scolaire.

L'efficacité de cette conception du rapport entre formation et emploi, qui donne aux employeurs toute latitude pour déterminer l'offre de formation, n'est pas vraiment interrogée, la réflexion se concentre seulement sur les conditions pour détecter au mieux les besoins en emplois, et adapter la formation en conséquence.

Or, si cette conception peut permettre de répondre dans une certaine mesure aux besoins locaux à court terme, elle risque de mettre en difficulté les salariés qui auraient reçu une formation trop étroitement adaptée à leur emploi pour leur permettre de rebondir, en cas de licenciement ou de fermeture de leur entreprise (on sait que de très nombreuses PME ont une durée moyenne de 5/6 ans). C'est bien la fraction la plus fragile de la population régionale, celle qui est la moins formée, qui

ferait les frais de ces choix. De plus la prospective, même effectuée à 10 ans, au-delà du mandat de 4 ans du CPRDF, reste largement aléatoire.

Nulle part n'est interrogé le fait que 50% en moyenne des salariés, et quel que soit leur niveau de formation, ont eu un parcours de formation sinueux, sans rapport avec l'emploi qu'ils occupent. L'adaptabilité de ces salariés, qui est le résultat de ce type de parcours, devrait pourtant amener à réfléchir sur la formation, en amont, qui leur a donné cette capacité. Mais le strict adéquationnisme de la formation aux besoins en emplois, qui est le postulat de départ, élude cette réalité.

De la même manière nulle part n'est abordée l'idée que la formation, notamment initiale, pourrait donner au futur salarié les capacités pour faire évoluer les postes de travail, les métiers, favoriser l'innovation. Jamais la réflexion n'est envisagée dans ce sens, pourtant, la formation dispensée dans les LP et lycées technologiques a montré que des jeunes formés sur des machines performantes, pouvaient souvent faire profiter leur entreprise de leurs connaissances et savoir-faire.

Le dossier de synthèse des priorités s'interroge sur les moyens d'infléchir la formation en fonction de l'évolution des métiers de demain. Il pose la question de la « souplesse » et la « réactivité » qui seraient nécessaires dans l'évolution de la carte des formations, afin qu'elle s'adapte mieux aux besoins des entreprises. Il précise qu'il y a débat entre les parties prenantes, sur ces sujets.

Pour notre part nous rappelons que les contenus et programmes de la voie professionnelle et technologique sont discutés et élaborés au plan national dans le cadre de commissions ministérielles, les CPC, où les entreprises ont toute leur place via leurs représentants, (des CPC qui devraient, certes, se réunir plus régulièrement, c'est une de nos demandes à l'Etat). Ces Commissions Professionnelles Consultatives associent des représentants de l'Etat, des branches professionnelles, des organisations syndicales. C'est le niveau pertinent pour faire évoluer la formation.

Nous pensons aussi que limiter l'offre de formation aux besoins en emplois les plus locaux n'est pas en phase avec une logique de service public. Nous sommes favorables à une offre diversifiée, au maintien et à l'ouverture d'un nombre suffisant de places, dans l'offre en lycée et LP, ce qui suppose un maillage équilibré de la carte des formations, complété par des aides aux familles (transport, internats, bourses, etc.) afin de donner aux jeunes les moyens d'une mobilité choisie pour suivre la formation qu'ils souhaitent.

Le dossier valorise l'alternance comme moyen de rapprocher la formation et l'entreprise, mais nous constatons que celle-ci n'est évoquée dans le texte qu'à propos de l'apprentissage, alors qu'elle est aussi une dimension importante de la formation en LP, dont les résultats ont été jusque là indéniablement meilleurs comme levier de poursuite des études que dans l'apprentissage! Compte tenu de l'ampleur de l'échec au niveau V, l'apprentissage n'est pas une réponse pour les jeunes en difficulté, qui risquent, du fait de la réforme de la voie professionnelle, de la fermeture des BEP et de l'insuffisance du nombre de places en CAP dans les LP, de venir grossir les rangs des apprentis avec des chances d'y réussir de plus en plus aléatoires, dans le contexte actuel. Or l'apprentissage est trop souvent la seule réponse proposée aux élèves décrocheurs ou « sans solutions », un choix par défaut alors que la motivation devrait être moteur pour la réussite.

Nous souhaitons que dans le débat aucune hypothèse ou alternative ne soit écartée d'avance. Comme nous tentons de l'avancer ici, l'adéquation formation/emploi doit être interrogée dans son principe dans le cadre des discussions en cours, sans exclusive, si le souhait partagé est de déboucher sur des actions efficaces.

2/ La conception du continuum entre la formation initiale et la formation continue, dans le cadre de la FTLV .

Cette conception va très loin puisqu'elle présente toute la formation comme une formation professionnelle devant déboucher sur l'emploi (cf p. 2 : « la formation initiale doit être une première étape de la vie professionnelle et non une fin en soi, telle qu'elle se présente trop souvent aujourd'hui »). La réflexion dépasse largement la formation professionnelle au sens strict et remet en question les contenus et objectifs de la formation initiale générale des jeunes d'âge scolaire, dans le cadre tout particulièrement du Service Public d'Education.

Nous refusons cette conception, qui balaie la formation générale que tout futur citoyen est en droit de recevoir. Nous rappelons que, dans le cadre de sa scolarité, les jeunes doivent recevoir la formation initiale capable de répondre à leurs aspirations personnelles, culturelles, sociales, pour leur permettre d'évoluer et d'agir dans un monde de plus en plus complexe. Ce besoin, évoqué dans le cadre du développement durable (SRADDT), pèse bien peu en réalité dans la réflexion sur le CPRDFP ! Nous refusons une conception de la formation tout entière axée sur le travail, un travail envisagé en fonction des besoins des employeurs, pas un travail choisi prenant en compte les aspirations de la population, y compris en matière de promotion sociale! Ce type de logique basé uniquement sur l'adéquation aux besoins risque de borner le destin de toute une partie de la population régionale, voire de tirer vers le bas le niveau de formation, alors qu'il semble y avoir consensus pour l'élever, au service du développement économique d'une région qui souffre d'un retard chronique.

Comme nous l'avons déjà souligné dans nos diverses interventions, ce continuum dans le cadre de la FTLV élude une question pourtant essentielle à la discussion sur les besoins en formation des futurs salariés : le niveau de qualification que chaque jeune devrait avoir acquis au sortir de l'école, pour être en capacité d'évoluer au cours de sa vie professionnelle, et de tirer tout le bénéfice souhaitable de la FTLV, pour lui et ceux qui l'emploieront. Loin d'avoir une ambition sur ce point, le document se réfère à une conception étriquée des « savoirs de base » utiles pour l'employabilité, dans la logique du socle commun au niveau du collège, auquel nous opposons notre conception de la « culture commune », avec comme niveau minimum de qualification à atteindre celui du Bac, le niveau IV. (Actuellement on constate que le curseur des qualifications et des emplois, notamment dans le domaine industriel, se déplace justement vers les niveaux IV, voire III). Certes il est important que le CPRDFP se donne comme objectifs la lutte contre le décrochage, l'illettrisme, mais la prévention de ces « freins » à l'insertion professionnelle passe par l'exigence partagée d'un Etat qui assume ses missions en créant les conditions pour que chaque jeune sorte du système éducatif avec la formation initiale qui lui permettra ensuite de s'adapter, de se professionnaliser, d'évoluer. Nous voyons là un infléchissement par rapport au précédent PRDFP, il ne va ni dans le sens de l'intérêt de la population, ni dans le sens d'un développement économique et social de la région.

Enfin, nous tenons à souligner notre opposition à la mixité des publics, laquelle est valorisée sans le soutien de la moindre argumentation. Le développement d'un système qui réunit dans la même formation un public avec statut scolaire, statut d'apprenti, des jeunes en formation initiale et des adultes en formation continue, qui génère de gros problèmes pédagogiques, est un non-sens dont l'objectif principal n'est pas la qualité, mais l'occasion de substantielles économies budgétaires.

3/L'accueil, l'information et l'orientation.

L'orientation est l'une des priorités, c'est l'une des dimensions les plus transversales de la discussion.

Au nom du « continuum » évoqué ci-dessus, nous ne voudrions pas que la complémentarité des structures existantes, qui vise des publics différents, soit gommée au profit de la mise en place d'un « guichet unique ». Nous refusons l'idée du regroupement de toutes les structures dans un ou des lieux communs avec mutualisation des ressources documentaires et humaines, confusion des missions et diminution des moyens.

Dans le dossier, la diversité des publics n'est pas mise en avant, comme si la réponse pouvait être uniforme, essentiellement centrée sur une information plus lisible, plus accessible, et simplifiée. La constitution d'un portail internet ou de toute autre plateforme centralisant l'information ne peut être qu'un outil, sachant que les différents publics, qui peuvent avoir des difficultés pour traiter ces informations sans aide, sont demandeurs d'entretiens individuels. Pour un public scolaire en cours d'apprentissage de l'exploitation documentaire, le besoin de l'aide du COPsy est incontournable.

Nous demandons que soit pris en compte le fait qu'on ne travaille pas sur le projet professionnel de la même manière avec des élèves, des jeunes en situation de décrochage ou sans solution, et des adultes. Il convient de prendre en compte la spécificité des structures de l'Education Nationale, qui visent un public scolaire de jeunes en construction qui doivent avoir la possibilité, aidés par des personnels qualifiés, de construire leur projet de façon ouverte, en partant de leurs aspirations, en dépassant des déterminations liées à l'adolescence, l'histoire familiale et sociale, etc. L'orientation doit ouvrir les possibles, plutôt que d'influencer un élève et sa famille. L'information (ONISEP) doit rester objective, indépendante des besoins économiques. L'orientation ne doit pas être le moyen de gérer les flux en fonction des besoins en emplois. A fortiori si l'objectif est bien de donner de l'ambition aux familles et aux jeunes socialement les plus modestes, de leur permettre le droit à l'erreur, de les encourager au fur et à mesure de leur parcours pour qu'ils poursuivent des études plus loin qu'ils ne le pensaient possible, de tirer ainsi vers le haut la population de la région.

A cette fin nous demandons des créations de postes de COPsy qui permettent aux personnels de répondre à la forte demande des jeunes et des familles. La réponse à cette demande sociale n'est pas dans un guichet unique qui ignorerait la spécificité du public scolaire en l'adressant à des personnels non formés à cet effet, elle n'est pas non plus dans la labellisation de structures extérieures à l'Education qui seraient autorisées à intervenir dans les établissements scolaires.

4/La réflexion s'inscrit dans un contexte de réformes et de choix budgétaires marqués par un net désengagement de l'Etat en matière de formation.

Loin de contester cette réalité, les problématiques développées sur ce CPRDFP valorisent la formation professionnelle hors système éducatif, sa prise en charge par les collectivités et les branches.

Le désengagement de l'Etat en matière de formation est net : baisse des moyens, réduction de l'offre de formation, renoncement à la réussite de tous au profit de la seule « égalité des chances », réformes qui organisent le tri précoce des jeunes d'âge scolaire à la fin du collège (avec le « socle commun ») et tendent à réserver l'accès au second cycle (voie professionnelle, voie générale et technologique), aux élèves susceptibles de poursuivre des études longues (avec l'objectif d'atteindre les 50% d'une classe d'âge dont le pays aurait besoin en salariés hautement qualifiés).

L'état de la réflexion sur le CPRDFP s'inscrit dans ces logiques sans les mettre en cause, sauf à la marge (carte des formations professionnelles), tend même implicitement à dévaloriser la formation sous statut scolaire, qui ne serait pas assez réactive par rapport au marché de l'emploi (d'où les demandes pour que les entreprises aient plus de poids dans la détermination des contenus, dans

l'orientation, dans les projets d'établissement), et prône l'alternance (uniquement par le biais de l'apprentissage).

Les réformes de la voie technologique et de la voie professionnelle, la suppression des BEP, le Bac pro en trois ans, la réduction drastique des séries industrielles et la refonte des contenus, plus abstraits et théoriques, la diminution du nombre des places, tout cela risque d'entraîner le décrochage des lycéens les plus fragiles, en cours de cursus du second cycle, en contradiction avec la lutte menée jusque là pour diminuer les sorties sans qualification. L'attractivité des formations est un levier de lutte contre l'échec scolaire. Elle passe par la diversité de l'offre de formation permettant aux jeunes de choisir un parcours professionnel correspondant réellement à leurs aspirations. La politique gouvernementale tend à réduire cette offre en supprimant des moyens ; de plus le lycée des métiers qui se focalise sur une filière au détriment de celles qui ne rentrent pas dans cette logique aggrave encore la situation. Les effets peuvent être graves dans une région où les améliorations des résultats sont très fragiles, et toujours sous la barre des moyennes nationales.

La discussion telle qu'elle apparaît dans le document sur les priorités écarte pourtant ces questionnements, et les problématiques développées visent plus ou moins explicitement à valoriser la formation hors système éducatif, notamment l'alternance envisagée uniquement sous la forme de l'apprentissage : la réussite, toute relative, de l'apprentissage à des niveaux de qualification élevée, ne doit pas cacher l'échec important au niveau V, qui reste la voie de formation de la plupart de ceux qui quittent l'école prématurément. La région constate que l'objectif national d'augmenter encore le nombre d'apprentis n'est pas réalisable car limité par les capacités d'accueil des entreprises. La crise économique a encore aggravé la situation et la FSU réaffirme que seul un système de formation indépendant des aléas économiques est pérenne. La voie scolaire répond à cette exigence ; malheureusement la volonté politique ne suit pas. C'est pourtant en période de crise qu'il faut miser sur la formation afin d'anticiper dans les meilleurs conditions la reprise économique. Ces mauvais choix risquent de mettre en difficulté de nombreux jeunes et bon nombre d'entreprises de notre région.

Loin de tirer vers le haut la population, les orientations du CPRDFP, telles qu'elles se dessinent actuellement, au mieux visent à compenser les carences de l'Etat, ce qui ne pourra être efficient qu'à la marge, au cas par cas, à l'aide d'un pointillisme de dispositifs variés en faveur de l'insertion professionnelle. Nous pensons que les tendances qui se dessinent dans le document, au profit de la formation hors Education Nationale, alimentent le désengagement de l'Etat et risquent de reporter sur les collectivités et les employeurs une responsabilité écrasante, avec une efficacité que nous mettons fortement en doute.

Nous souhaitons vivement que la Région, dans le cadre de ses compétences, intègre ces éléments de réflexion. Nous souhaitons que les responsables de l'Etat (préfet et recteur) saisissent l'opportunité du contrat de plan pour que soient réexaminées des réformes et des choix budgétaires qui compromettent la volonté affichée d'une élévation du niveau de formation de la population, au service du développement économique et social de la région.

Cette première contribution donne les axes principaux de notre réflexion sur le CPRDFP. Elle concerne essentiellement la formation initiale. Nous nous réservons d'envoyer d'autres contributions plus ciblées, notamment sur l'enseignement supérieur, les formations sanitaires et sociales, la formation continue, en liaison avec les commissions correspondantes du CCREFP et les Groupes de Travail mis en place par la Région.